

NOTE DE SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Budget annexe Le Clos La Garenne

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Introduction

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Présentation

I – Section de fonctionnement

Dépenses

Le total des dépenses s'élève à 54 955.31 € en 2020 contre 70 305.17 € en 2019. Les travaux de finition sont terminés.

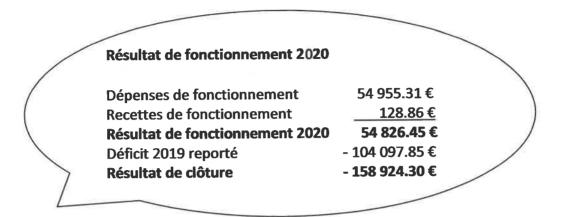
Le chapitre 011 – charges à caractère général – regroupe toutes les dépenses liées aux travaux de viabilisation (notaire, géomètre, dématérialisation marché, entreprises...) soit un montant de 11 152.97 €.

Le chapitre 066 - charges financières - montant des intérêts de l'emprunt soit 225.00 €.

Le chapitre 71 (opération d'ordre) — Variation stocks — annulation stock final pour un montant de 43 577.14 €.

Recettes

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 128.86 € correspondant à un excédent sur frais de vente PERRAT DIT JANTON.



II - Section d'investissement

Dépenses

Le total des dépenses s'élève à 266 912.37, dont :

- remboursement solde emprunt pour 50 000.00 €
- remboursement avance du budget principal pour 216 912.37 €

Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 43 577.34 €, suite à des écritures d'ordre pour annulation de stock final.

Résultat d'investissement 2020		
Dépenses d'investissement Recettes d'investissement Résultat de l'exercice 2020	266 912.37 €43 577.34 €223 335.03 €	
Excédent 2019 reporté Résultat de clôture	223 335.03 € 0 €	

Le budget annexe du lotissement Le Clos la Garenne est dissout au 31 décembre 2020. Les résultats seront reportés au budget principal 2021.